



Numéro 55
29 avril 2020



Colza

- Maintenir la vigilance ravageurs

Blé

- Offre N-Tester
- Dernier apport d'azote
- Programme fongicide

Flash pucerons verts

- Orge de printemps
- Pois de printemps
- Betterave

CERTIPHYTO

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine et du BSV Ile-de-France n° 11 du 28/04/2020. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du Nord du département de Seine-et-Marne. Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Culture Info.plaine – campagne 2019-2020. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Louise VAN CRANENBROECK
07 79 99 53 40

Service Agronomie

418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Tél. : 01 64 79 30 75
www.ile-de-france.chambagri.fr

OPE.COS.ENR.15-2. 19/10/18
Avec le soutien financier de :



Avec la contribution financière
du compte d'affiliations agricoles,
indépendamment de son statut.

COVID-19 confinement prolongé jusqu'au 11 mai 2020

• Accompagnement technique

Même en période de confinement, nous restons à votre disposition notamment :

1. Sur nos téléphones portables pour répondre à toutes les questions techniques du moment.
2. Par SMS : possibilité d'envoyer des photos pour décrire la problématique.
3. Par mail
4. Pour des visites individuelles :

- Sans votre présence, en nous indiquant par téléphone la ou les parcelles à visiter.

N-TESTER

OFFRE EXCEPTIONNELLE

Cette année, la Chambre d'agriculture **offre exceptionnellement** les mesures N-Tester (19 €/parcelle normalement) pour les agriculteurs souhaitant ajuster leur dernier apport d'azote au plus près des besoins de la plante.

J'invite ceux intéressés par une ou plusieurs mesures à me contacter par téléphone ou par email et de me transmettre les informations suivantes par parcelle: **la localité de la parcelle, surface, variété, stade, N déjà apporté, objectif de rendement et dose N bilan prévue.**

Selon le nombre de demande et leur répartition géographique, nous définirons un planning par secteur qui respectera au mieux les mesures de prévention contre le coronavirus tel que :

1. Seul le conseiller sera autorisé à faire les mesures,
2. Les agriculteurs pourront déposer leurs échantillons de blé (90 tiges) sur un lieu et un horaire donné (le délai entre la collecte de l'échantillon et la mesure ne doit pas dépasser 30 minutes),
3. Réalisation des mesures par le conseiller sur les échantillons, et interprétations réalisées dans la foulée ou plus tard selon le planning.

COLZA

(Stade G2 à G4)

Charançons des siliques

Continuer la surveillance de vos parcelles.

- Seuil de risque : 1 charançon pour 2 plantes, du stade G2 (10 premières siliques supérieures à 2 cm) à G4 (10 premières siliques bosselées).

Produits possibles :

🔒 RESERVE AUX ADHERENTS

Pucerons cendrés

Plusieurs parcelles avec des colonies de pucerons cendrés ont été signalées. Souvent présentes en bordure, les colonies de pucerons cendrés provoquent des avortements de siliques et de l'échaudage.

La nuisibilité de ce ravageur de fin de cycle peut être importante en cas d'arrivée précoce par temps sec.

- Stade de sensibilité : du stade G2 au stade G4
- Seuil indicatif de risque : 2 colonies visibles par m². La lutte est souvent localisée en bordure de parcelle uniquement

➤ Produit possible :

🔒 RESERVE AUX ADHERENTS

BLE

(2 nœuds à gonflement)

Apport d'azote

Les précipitations annoncées dans les prochains jours offrent une fenêtre d'application du dernier apport d'azote. Attention au risque de brûlage sur la dernière feuille en solution azotée : apporter l'azote sur le blé sec ou sous la pluie.

Rappel réglementaire :

🔒 RESERVE AUX ADHERENTS

Maladies : peu de pression

Toujours peu d'observations de maladies en plaine.

➤ Attendre le stade :

🔒 RESERVE AUX ADHERENTS

PUCERONS VERTS

Le puceron vert est présent dans beaucoup de cultures. S'il n'est pour le moment pas problématique sur les céréales d'hiver (à surveiller à épiaison), attention aux cultures de printemps.

Orge de printemps

Seuil indicatif de risque : 10 % de pieds porteurs ou présence pendant plus de 10 jours dans la parcelle.

➤ Produits possibles :

🔒 RESERVE AUX ADHERENTS

Pois de printemps

Stade de sensibilité : jusqu'à fin floraison + 2-3 semaines

Seuil indicatif de risque :

- Avant floraison : 10 à 20 % de pieds porteurs ou 10 jours de présence
- Floraison : 10 pucerons/plante

➤ Produit possible :

🔒 RESERVE AUX ADHERENTS

Betterave

Période de sensibilité : dès la levée jusqu'à la couverture au sol.
Seuil indicatif de risque : 10 % de plantes porteuses de pucerons verts.

➤ [Produits possibles](#)



RESERVE AUX ADHERENTS

CERTIPHYTO

Les Certiphyto dont la date d'expiration arrive à échéance entre le 12 mars et le 23 juin 2020 sont prolongés jusqu'au 23 août (ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 et article 4 de la loi n° 2020-290 du 22 mars 2020). Cette durée pourra être allongée ou raccourcie en fonction de la date de fin de l'état d'urgence sanitaire.

Mais cela ne concerne pas la plupart de nos agriculteurs qui détiennent un certiphyto "Décideur en exploitation agricole" qui se termine soit en juillet, soit en septembre.

Ainsi, **les « Décideurs en exploitation agricole » qui se terminent en juillet 2020 ont quasiment tous été renouvelés en février**. Ils sont valables jusqu'au 28 juillet, ils doivent donc être renouvelés avant le 28 mai. Pour les quelques retardataires concernés, une formation est prévue le 27 mai au Mée-sur-Seine (77), sous réserve de la date de fin de confinement. Sinon, vous pourrez passer le certiphyto en primo-accédant par test à la fin du confinement. En attendant, le certiphyto **reste valable jusqu'au 28 juillet 2020**.

Pour les « Décideurs en exploitation agricole » qui se terminent en septembre, nous proposerons les dates de formations suivantes (sous réserve de la date de levée du confinement) :

- le 27 mai au Mée-sur-Seine
- le 3 juin à Etampes
- le 17 juin à Nemours
- le 25 juin à Meaux



Retrouvez les bulletins info.plaine, les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet.
La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA.

Toute rediffusion et reproduction interdites.